

Envoi : 23/06/2020

Réception par le Préfet : 23/06/2020

Publication : 26/06/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-3-6-1

Séance du vendredi 19 juin 2020

STRATEGIE D'AVENIR POUR LA DEMARCHE GERPLAN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 29 mai 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la stratégie d'avenir pour la démarche GERPLAN, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve la stratégie d'avenir pour la démarche GERPLAN telle que détaillée dans le rapport joint à la présente délibération ;
- Confirme le dispositif d'intervention existant pour 2020 figurant en annexe n° 1 de la présente délibération ;
- Valide un dispositif complémentaire d'aides en adéquation avec cette nouvelle stratégie pour lutter contre les îlots de chaleur en zone urbaine figurant en annexes n° 2 à 5 de la présente délibération. Ces nouvelles aides seront prélevées sur le programme C251 ;
- Décide de faire évoluer l'acronyme GERPLAN en GERPL  N.